

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Ministère chargé de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet						
Construction d'un immeuble de bureaux	d'une surface totale d'environ 24.760 m² su	r la commune de Gentilly (94250).					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	SCI BATIPART GENTILLY						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Thomas CAMUS						
RCS / SIRET 8 8 0 2 8 5 5	1 5 Forme juridique	SCI					
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1					
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a						
Catégorie « Travaux, ouvrages,	Construction d'un immeuble de bureaux d'u						
aménagements ruraux et urbains », n°39.a de l'annexe à l'article R122-2	dont 18370m <sup>2</sup> de SDP sur la commune de Local d'Urbanisme mis à jour en décembre	•					
du code de l'environnement.	200ar a Creamente fine a jour on accomerc	20.01					

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La parcelle accueille actuellement un bâtiment existant d'une surface de 12.045 m² de plancher se développant sur 4 niveaux complets (du RDJ au R+2), occupé majoritairement par des bureaux et trois commerces sur une partie du rezde-jardin. Deux niveaux partiels, un entresol et un niveau de sous-sol, abritent 92 places de stationnement.

Les espaces extérieurs consistent en des emplacements de stationnement. Aucun espace de pleine terre n'est présent sur la parcelle actuellement. Le bâtiment existant sera entièrement démoli. Les parkings en surface seront réaménagés en espaces verts intégrant des espaces de pleine terre à hauteur de 807 m² environ.

Le futur projet développera une surface de plancher de 18 370 m² environ, comprenant :

- 3 niveaux d'infrastructure SS3, SS2 et SS1 : Intégrant des emplacements de parking voitures (166 places) et motos, des locaux techniques, un local parking vélos et des bureaux au SS1.
- 7 niveaux de superstructure : RDC Bas et RDC Haut : Intégrant des bureaux et un hall d'accueil chacun ; R+1 à R+5 : Intégrant des espaces de bureaux et des terrasses accessibles.

Le projet prévoit la possibilité d'aménager des locaux de services de type fitness ou RIE.

Le projet prévoit également la végétalisation d'une partie des toitures terrasses, la création d'un jardin au niveau du patio central ainsi que des espaces végétalisés en pleine terre aux rez-de-chaussée (807m² environ).

#### 4.2 Objectifs du projet

L'opération porte sur la démolition d'un bâtiment existant puis la construction d'un immeuble de bureaux intégrant la certification environnementale HQE Bâtiment Durable.

Quelques axes prioritaires ont été identifiés sur le projet :

- La limitation de l'impact environnemental du bâtiment notamment à travers l'aménagement d'espaces végétalisés en pleine terre permettant d'améliorer la perméabilité de la parcelle et de réduire l'effet d'îlot de chaleur par rapport à la parcelle existante.
- Optimiser les performances énergétiques de l'enveloppe et des équipements afin de limiter la demande en énergie primaire et réduire la production de gaz à effet de serre.
- Mettre en place un chantier à faible impact environnemental afin de limiter les nuissance pour l'environnement et les riverains.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera soumis au respect d'une charte environnementale à faible nuisances. Ce document sera contractuel pour l'ensemble des entreprises et détaillera l'ensemble des dispositions à mettre en place pour :

- Limiter les nuisances, liées au trafic et aux poussières, générées par le chantier ;
- Assurer le confort acoustique de l'environnement immédiat du chantier ;
- Protéger et développer la biodiversité du site;
- Réduire l'impact carbone du chantier et limiter les consommations en énergie et en eau ;
- Assurer une communication auprès des riverains ;
- Sensibiliser les compagnons du chantier aux enjeux environnementaux de l'opération.

La durée des travaux prévisionnelle est estimée à 3 mois de chantier de démolition (hors curage et désamiantage) et 27 mois de construction.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, les consommations d'eau et d'énergie seront contrôlables grâce à l'installation de systèmes énergétiques performants, d'équipements d'hydro-économes ainsi qu'une enveloppe performante. Un système de comptage relié à la Gestion Technique du Bâtiment permettra un suivi régulier des consommations du bâtiment.

Des solutions techniques en termes d'acoustique et de thermique seront intégrées, dès la phase conception, afin de garantir un niveau de confort optimal pour les futurs occupants.

L'aménagement des espaces verts sera réalisé de manière à animer les cheminements et à assurer une continuité de la trame verte existante. Pour cela, le projet prévoit une percée végétalisée donnant sur la Bièvre. Le végétal sera également présent en toiture et accessible aux occupants.

Concernant les dessertes, le bâtiment est situé à environ 750 m de la gare de Gentilly (RER B et future ligne 14). Il est desservi par les bus des lignes 57, 184, V5 et 125 et sera facilement accessible par les voies routières.

Les futurs usagers pourront utiliser leur vélo pour se rendre dans le bâtiment grâce à la présence d'emplacements vélos au sein du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis à l'obtention du permis de construire. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Superficie de la parcelle 5 437 m<sup>2</sup> Niveaux d'infrastructure 3 niveaux 7 niveaux Niveaux de superstructure 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Long.  $02 \circ 34 \cdot 46 \cdot 35$  Lat.  $48 \circ 81 \cdot 37 \cdot 8$ Coordonnées géographiques<sup>1</sup> d'implantation Pour les catégories  $5^{\circ}$  a),  $6^{\circ}$  a), b) 9bis rue d'Arcueil et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 94250 GENTILLY 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,  $38^{\circ}$ ;  $43^{\circ}$  a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Long. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_ Lat. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_ Point de départ : Long. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_ Lat. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_ Point d'arrivée: Communes traversées:

Joignez a votre demande les annexes n° 2 a 6								
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Oui	Non Non	X					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet ou trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		$\boxtimes$	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		$\boxtimes$	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	$\boxtimes$		La métropole du Grand Paris dispose d'un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?		$\boxtimes$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est située dans un périmètre de PPRN pour les aléas suivants : - Innondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain ; - Mouvement de terrain par affaissements et effondrements.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Le projet est situé sur un site BASIAS. Une étude de pollution des sols sera réalisée afin d'identifier les zones polluées s'il y en a. En présence de pollution, des traitements seront réalisés sur les terres polluées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	$\boxtimes$		Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux de l'Aronde.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	
Dans un site inscrit ?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		$\boxtimes$	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		$\boxtimes$	
Possourcos	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\boxtimes$	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		$\boxtimes$	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le projet est déficitaire en matériaux. Il nécessitera l'acheminement de matériaux pour sa construction. Les ressources disponibles à proximité du site seront valorisées : - L'Ile-de-France dispose de ressources disponibles localement comme par exemple les carrières permettant d'approvisionner le chantier en matériaux inertes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		$\boxtimes$	Un diagnostic de la faune et de la flore existantes sera réalisés avant le démarrage des travaux. La charte chantier imposera des dispositions de protection de la biodiversité sur le site du chantier afin de la protéger. De plus, le projet permettra d'améliorer la biodiversité du site grâce à la création de toitures végétalisées et d'espaces verts en pleine terre au rez-de-chaussée.
Milieu nature			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Le futur bâtiment accueillera des bureaux. Il n'y aura aucun risque technologique lié à cette activité.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	La parcelle n'est pas soumise au PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	De part son activité, le projet n'engendrera pas de risque sanitaire.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$		La projet accueillera jusqu'à 1500personnes environ qui se déplaceront, au minimum, depuis leur domicile vers le lieu du projet.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Un acousticien est missionné dès la phase conception afin de traiter l'acoustique de l'enveloppe et de ne pas créer de nuissances acoustiques pour les riverains.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		$\boxtimes$	Aucune vibration ne sera engendrée par l'activité du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		$\boxtimes$	La certification environnementale visée par le projet impose la limitation de la pollution lumineuse. Les éclairages extérieurs fonctionneront sur horloge et détecteurs crépusculaires et seront dirigés vers le sol.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Uniquement l'air extrait des espaces de bureaux (renouvellement hygiénique) sera rejeté après filtration.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	$\boxtimes$		Le projet rejettera :  - Les eaux usées : rejet prévu dans le réseau d'assainissement de la ville de GENTILLY.  - Les eaux pluviales : rejet vers le réseau public en respectant le débit de fuite imposé par le PLU (1L/s/ha). Les eaux de ruissellement du parking seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant leur évacuation.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	$\boxtimes$		En phase travaux, les déchats générés seront traités et valorisés. La charte chantier fixera un taux de valorisation à 85%. En phase exploitation, l'activité des bureaux génèrera principalement des des déchets inertes banals. Ils seront stockés à l'intérieur du bâtiment, dans des locaux dédiés, puis évacués.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		$\boxtimes$	Le projet souhaite contribuer à la revalorisation du patrimoine bâti de Gentilly à travers son architecture et son traitement paysager.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		$\boxtimes$	L'usage de l'immeuble existant est identique au projet.
6.2 Les incide approuvés	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décriv			_
Les incidence	s identifiées impacten	it uniqi	uemen	it le projet.
6.3 Les incide	nces du proiet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature
transfrontière				lesquels:

notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une	
	6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse de site réalisée, le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact pour les raisons ci-après :

- Le projet ne génère pas de risque particulier lié à son activité ;
- La nature de l'activité ne perturbera pas l'écosystème existant et des dispositions seront mises en oeuvre pour favoriser la biodiversité locale (présence d'un écologue) ;
- Le projet est conforme aux exigences réglementaires locales ;
- Le projet permet de reconstituer de la pleine terre.
- La démarche volontaire de certification environnementale sur le projet est la preuve d'une implication forte du maître d'ouvrage pour limiter l'impact environnemental du projet.

	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	$\boxtimes$
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 7 : Analyse de site

Annexe 8 : Visuels Esquisse projet

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

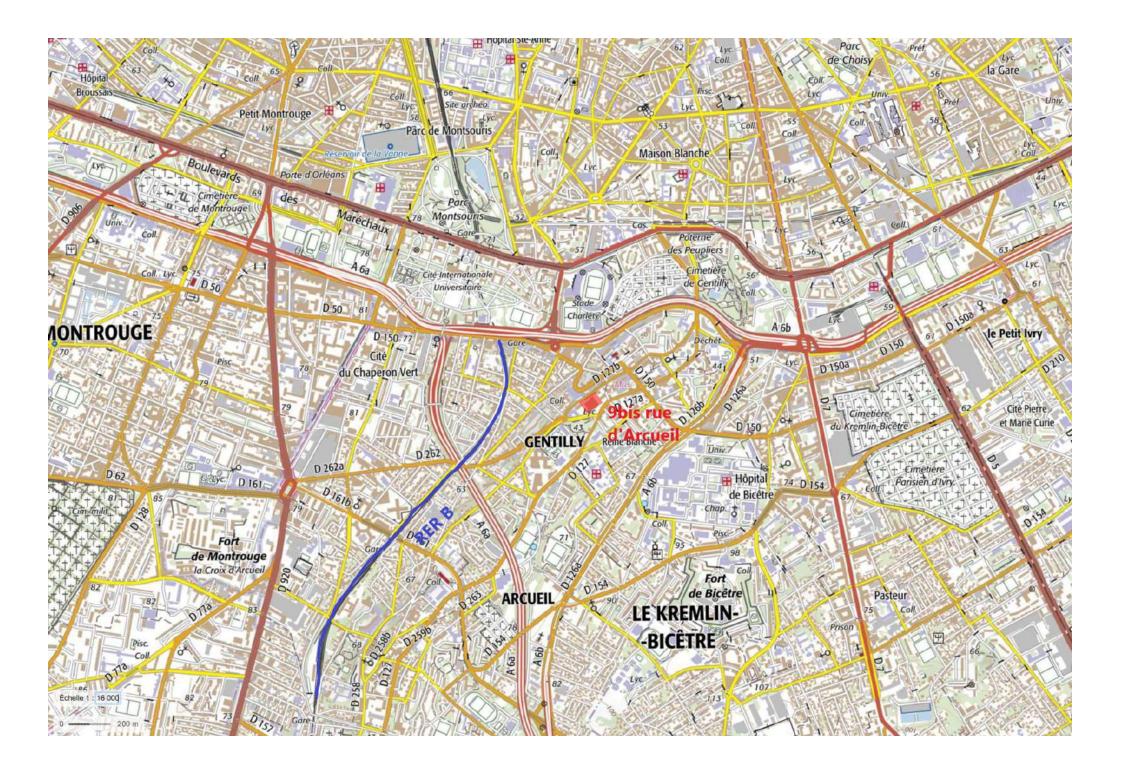


Fait à PARIS le, 23.10.20

Signature

РО





MAITRISE D'OEUVRE



PROJET









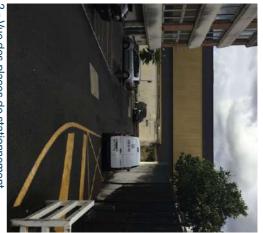


3 - Vue "à vol d'oiseau"

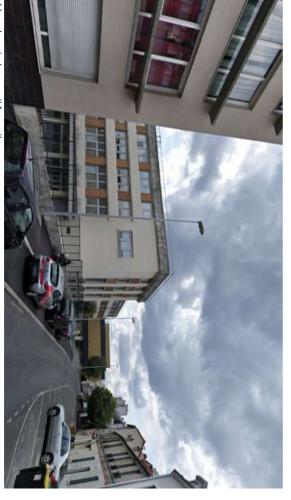


le long du bâtiment voisin de logements 1 - Vue du parking extérieur du site

Vue Aérienne



extérieures du site longeant la rue d'Arcueil 2 - Vue des places de stationnement



DATE

#### PROJET:

#### PLAN DU SS-3 : SUR 2 NIVEAUX DE PARKING - 166 PLACES



NOTA 1: A value medification of unsuperstanding participation of the confirmées par la celluled exprinting especial de l'ouverges sont données à titre indicatif, elles doivent être confirmées par la cellule de synthèse et par des plans d'exécution des entreglisments au superstanding et indicatif, elles doivent être confirmées par la cellule de synthèse et par des plans d'exécution des entreglisments de l'exécution des entreglisments au superstanding et indication de l'exécution de

**RENDU ESQUISSE (16/09/2020)** MAITRISE D'OEUVRE MAITRISE D'OUVRAGE PROJET PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE Projet de construction d'un immeuble de bureaux 9bis, rue d'Arcueil / 60, avenue Raspail / 4, rue Nicolas Debray - 94 250 GENTILLY Bouchaud **PROPOSITION D'AMENAGEMENT: PLAN SS-3** 16/09/2020 **ESQ** 1:300 16 BATIPART AXE architectes

#### PROJET:

#### PLAN DU SS-2 : SUR 2 NIVEAUX DE PARKING - 166 PLACES







MAITRISE D'OUVRAGE



PROJET

**RENDU ESQUISSE (16/09/2020)** 

N° PLAN

DATE

PHASE ECHELLE (A3)

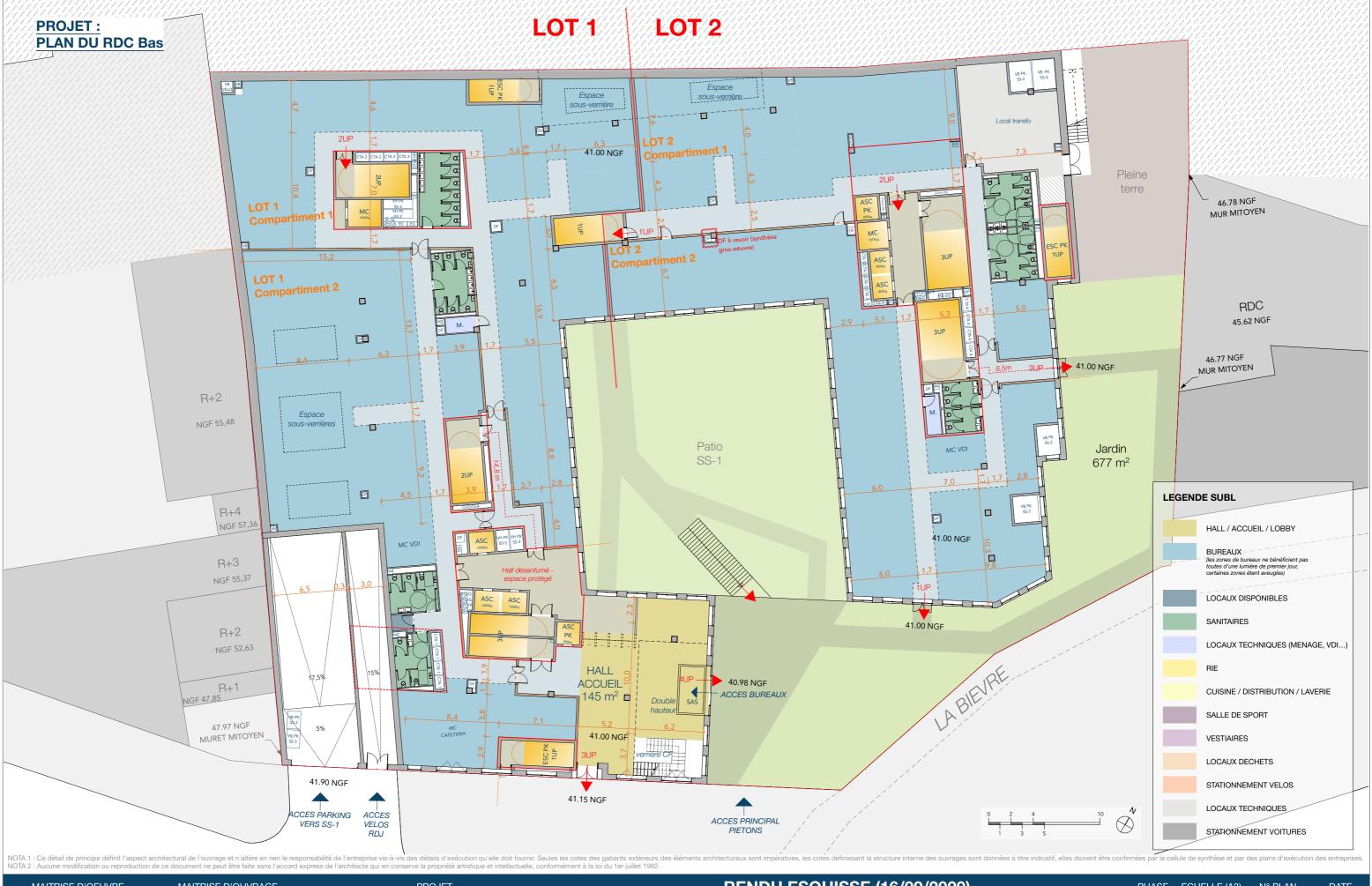
**ESQ** 

PROJET: PLAN DU SS-1

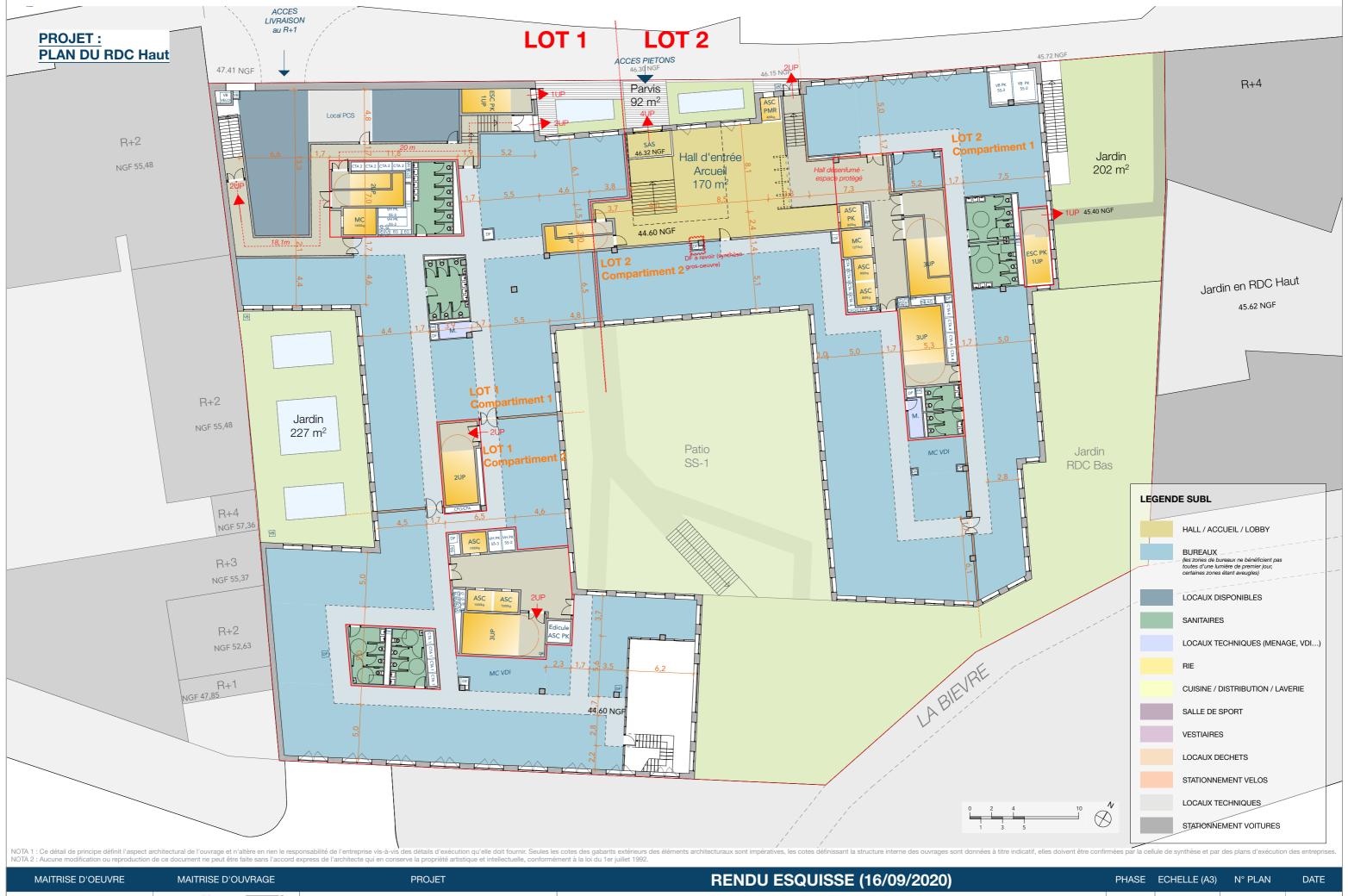
#### LOT 1 LOT 2



**RENDU ESQUISSE (16/09/2020)** MAITRISE D'OEUVRE MAITRISE D'OUVRAGE PROJET PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE Projet de construction d'un immeuble de bureaux Bouchaud **PROPOSITION D'AMENAGEMENT: PLAN SS-1** 16/09/2020 **ESQ** 1:300 18 9bis, rue d'Arcueil / 60, avenue Raspail / 4, rue Nicolas Debray - 94 250 GENTILLY BATIPART AXE architectes



**RENDU ESQUISSE (16/09/2020)** MAITRISE D'OEUVRE MAITRISE D'OUVRAGE PROJET PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE Projet de construction d'un immeuble de bureaux Bouchaud **PROPOSITION D'AMENAGEMENT: PLAN RDC Bas ESQ** 1:300 20 16/09/2020 9bis, rue d'Arcueil / 60, avenue Raspail / 4, rue Nicolas Debray - 94 250 GENTILLY BATIPART AXE Ind.3 architectes



RENDU ESQUISSE (16/09/2020)

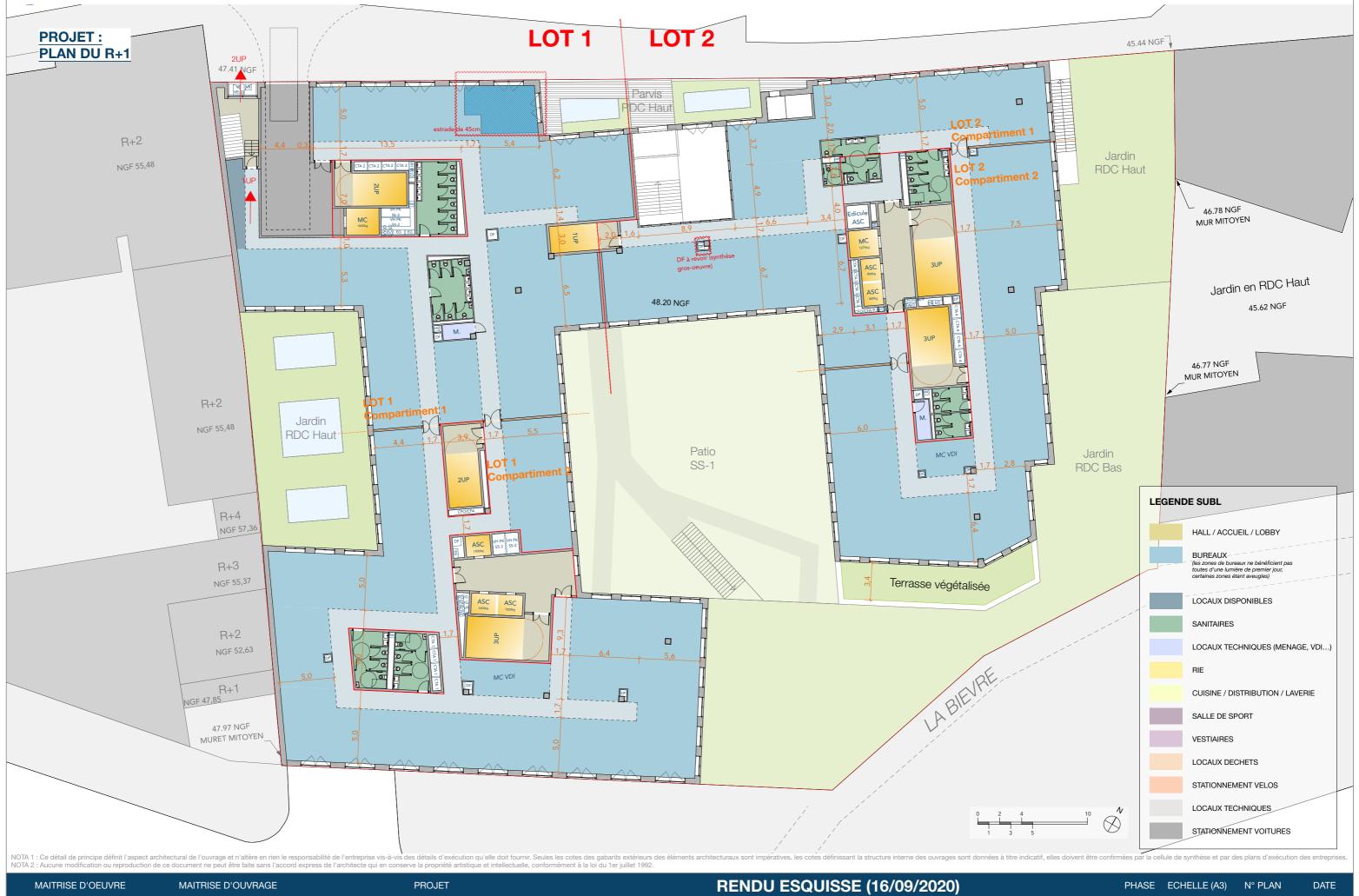
PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE

RENDU ESQUISSE (16/09/2020)

PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE

PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PLAN RDC Haut

PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PL



MAITRISE D'OEUVRE

MAITRISE D'OUVRAGE

PROJET

RENDU ESQUISSE (16/09/2020)

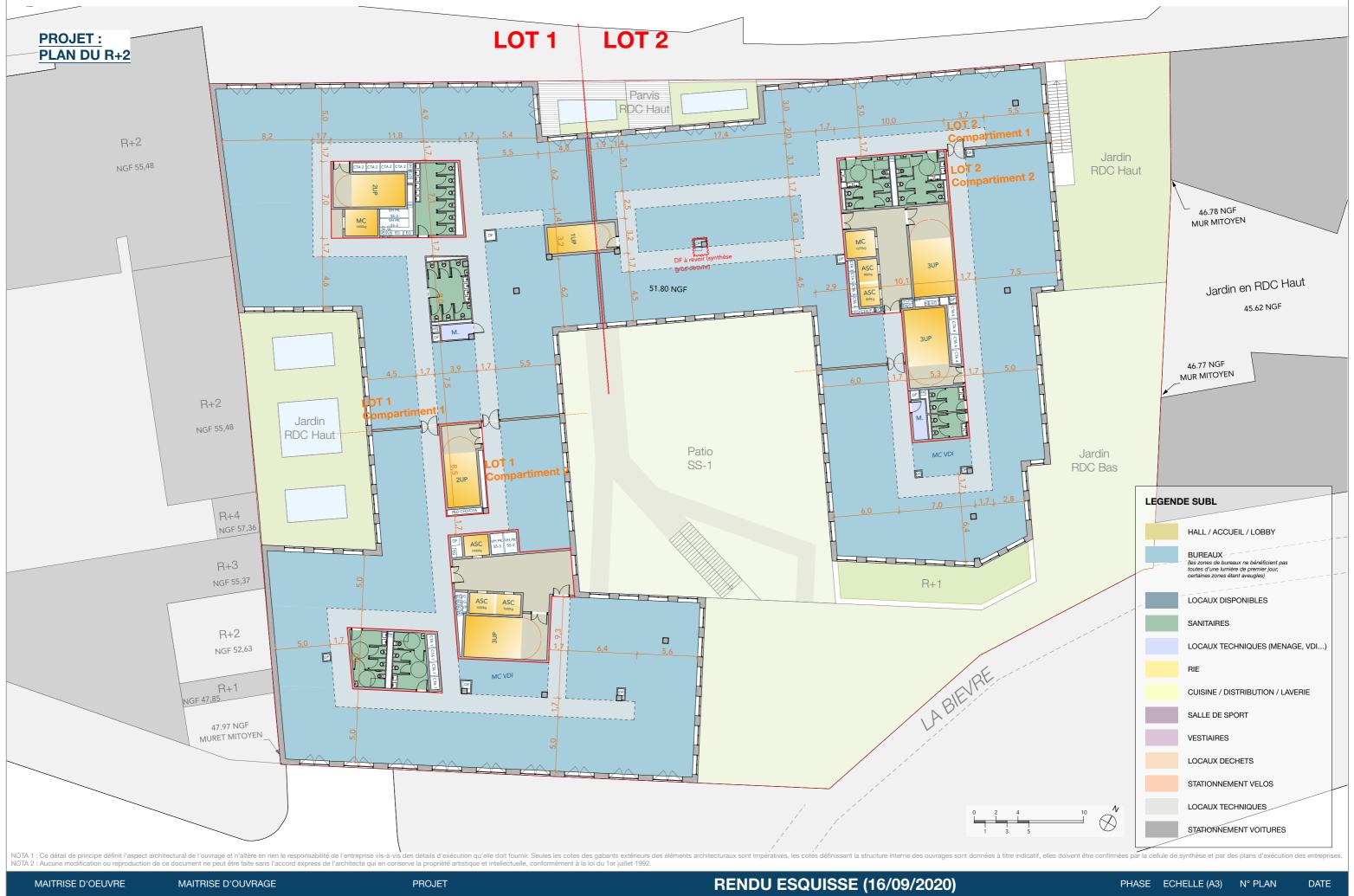
PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE

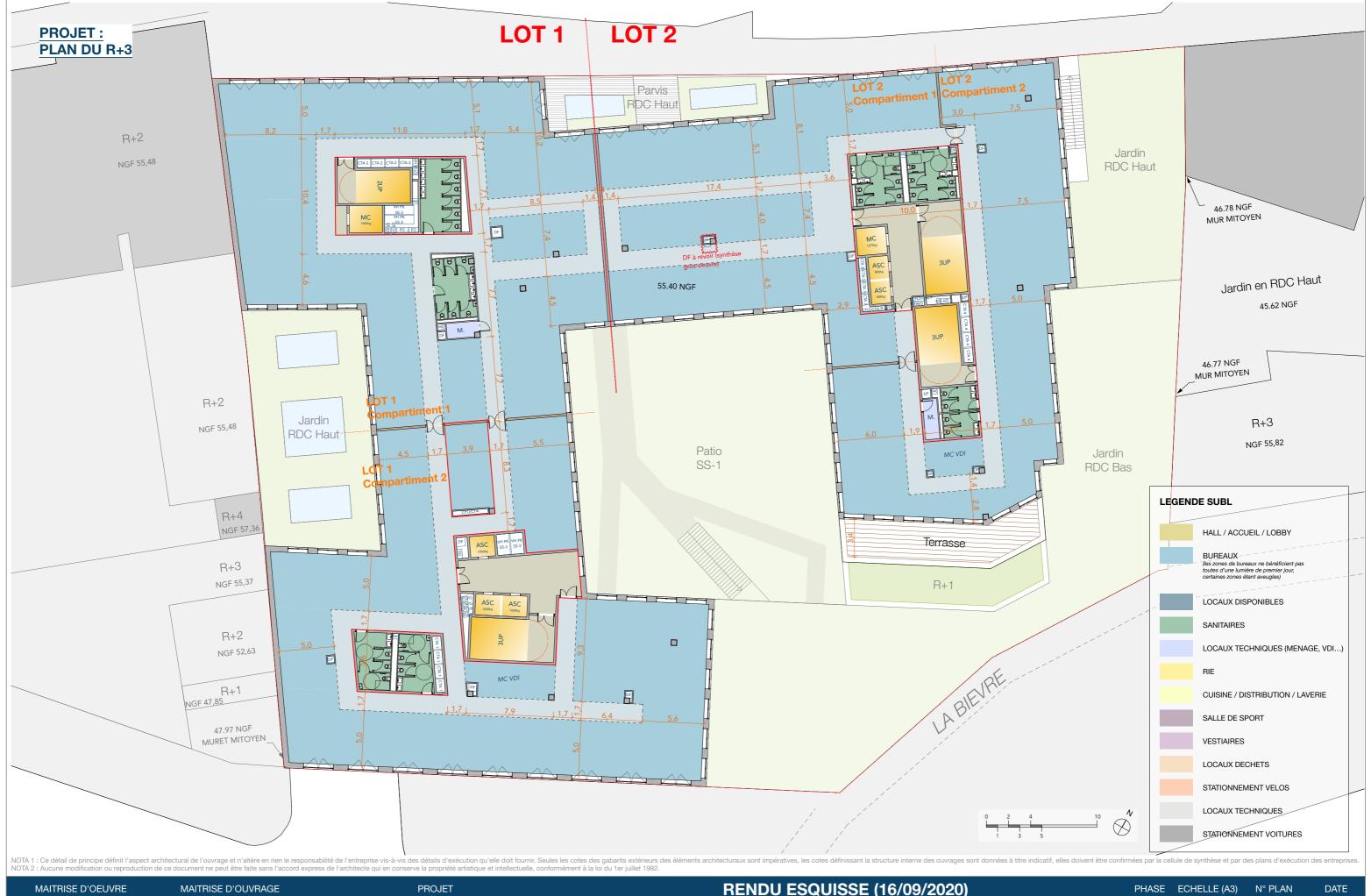
Projet de construction d'un immeuble de bureaux 9bis, rue d'Arcueil / 60, avenue Raspail / 4, rue Nicolas Debray - 94 250 GENTILLY

PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PLAN R+1

ESQ 1:300

22 16/09/2020 Ind.3





MAITRISE D'OEUVRE MAITRISE D'OUVRAGE PROJET RENDU ESQUISSE (16/09/2020)

PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE

PROJET PROJET PROJET PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PLAN R+3

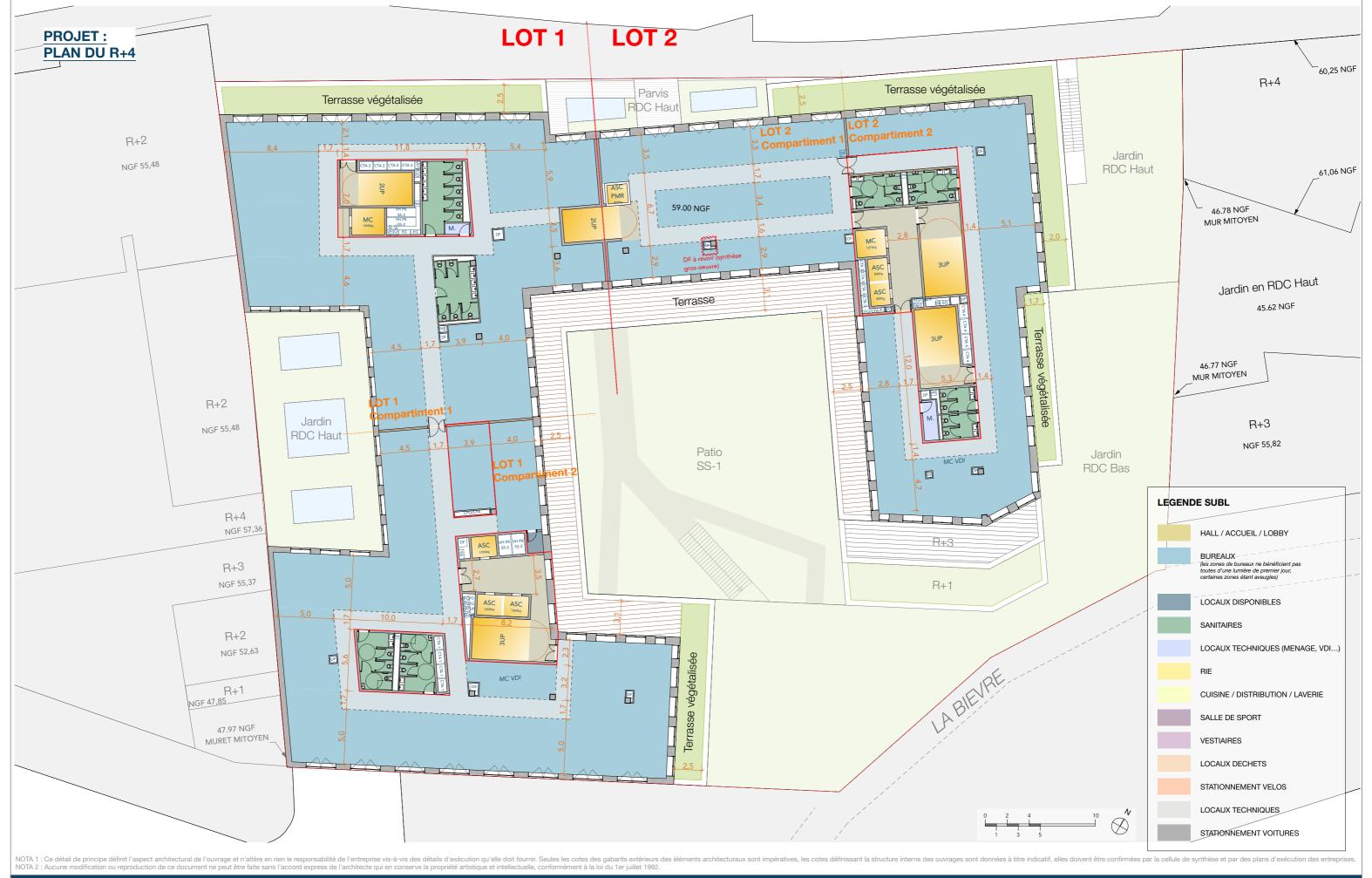
PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PLAN R+3

BATIPART AXE BOY D'AMENAGEMENT : PLAN R+3

PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PLAN R+3

PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PLAN R+3

Ind.3



**RENDU ESQUISSE (16/09/2020)** MAITRISE D'OEUVRE MAITRISE D'OUVRAGE PROJET PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE Projet de construction d'un immeuble de bureaux Bouchaud PROPOSITION D'AMENAGEMENT: PLAN R+4 **ESQ** 1:300 25 16/09/2020 9bis, rue d'Arcueil / 60, avenue Raspail / 4, rue Nicolas Debray - 94 250 GENTILLY BATIPART AXE Ind.3 architectes



**RENDU ESQUISSE (16/09/2020)** MAITRISE D'OEUVRE MAITRISE D'OUVRAGE PROJET PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN DATE Projet de construction d'un immeuble de bureaux Bouchaud **PROPOSITION D'AMENAGEMENT: PLAN R+5 ESQ** 1:300 26 16/09/2020 9bis, rue d'Arcueil / 60, avenue Raspail / 4, rue Nicolas Debray - 94 250 GENTILLY BATIPART AXE Ind.3 architectes

#### **INSERTION URBAINE DU BÂTIMENT: VUE A VOL D'OISEAU**



Vue existante







MAITRISE D'OUVRAGE



PROJET

DATE

PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN

#### INSERTION URBAINE DU BÂTIMENT : VUE DEPUIS L'AVENUE RASPAIL



Vue existante



Croquis du projet

NOTA 1: Ce détail de principe de l'autre interne des ouvrages et n'altre indicatif, elles doivent être confirmées à titre indicatif, elles doivent expression en l'accord express de l'

MAITRISE D'OEUVRE

MAITRISE D'OUVRAGE

PROJET

RENDU ESQUISSE (18/09/2020)

PHASE ECHELLE (A3) N° PLAN

DATE

Projet de construction d'un immeuble de bureaux
9bis, rue d'Arcueil / 60, avenue Raspail / 4, rue Nicolas Debray
- 94 250 GENTILLY

RENDU ESQUISSE (18/09/2020)

INSERTION URBAINE DU BÂTIMENT 2/3

ESQ

A4 18/09/2020
Ind.3

### INSERTION URBAINE DU BÂTIMENT : VUE DEPUIS LA RUE D'ARCUEIL



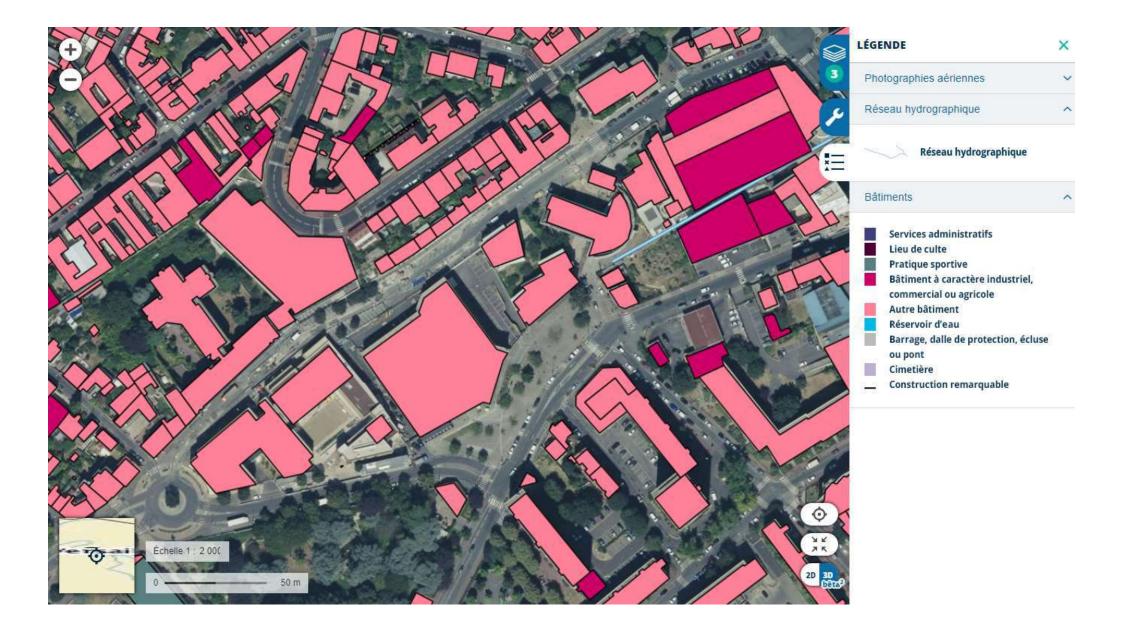
Vue existante



Croquis du projet

NOTA 1: Ce détail de principe de l'autre interne des ouvrages et n'altre indicatif, elles doivent être confirmées à titre indicatif, elles doivent expression en l'accord express de l'

MAITRISE D'OEUVRE	MAITRISE D'OUVRAGE	PROJET	RENDU ESQUISSE (18/09/2020)	PHASE ECHELLE (A3)	N° PLAN	DATE
Bouchaud	BATIPART AXE	Projet de construction d'un immeuble de bureaux 9bis, rue d'Arcueil / 60, avenue Raspail / 4, rue Nicolas Debray - 94 250 GENTILLY		ESQ	45	18/09/2020 Ind.3



#### **Zone Natura 2000**

Une zone Natura 2000 est répertoriée au sein du Parc départemental Jean-Moulin Les Guilands, elle se situe à 7,9 km du projet. Une seconde zone est située à 9km, il s'agit du Parc des Beaumonts. Ces espaces sont éloignés du site ; le projet n'aura donc pas d'impact sur ces zones protégées.

